



MIEUX FAIRE | VOIR GRAND | BÂTIR DEMAIN

---

## **Demande tarifaire 2019 – Volet MRI**

### **Présentation du panel 5 – Caractéristiques MRI**

R-4058-2018, HQT-14, Document 7

Hydro-Québec TransÉnergie | 16 janvier 2019

# Contenu de la présentation

## PRÉSENTATION DU TRANSPORTEUR

1

CONTEXTE

2

REVUE DE CERTAINS ÉLÉMENTS DE LA PROPOSITION DU TRANSPORTEUR

3

FORMULE CAPEX

4

EXPERTISE DE CONCENTRIC

5

CONCLUSION

# Contexte

1

Propositions du Transporteur considèrent :

Décision MRI phase 1  
(D-2018-001)

Particularités  
opérationnelles et contexte  
d'affaires du Transporteur

Décision MRI phase 3  
du Distributeur  
(D-2018-067)

- > Prise en compte par le Transporteur des caractéristiques similaires découlant de la décision sur le MRI du Distributeur

# Revue de certains éléments de la proposition du Transporteur

2

## Taxes

### Coûts à traiter en exclusion (Facteur Y) :

- > N'évoluent pas selon une formule d'indexation
- 

Évoluent en fonction de :

- > l'évolution de la valeur des actifs
  - Traitement réglementaire identique à celui des actifs
- > l'évolution des taux de taxation (hors de son contrôle)
  - Principalement composés des taxes sur les services publics

# Revue de certains éléments de la proposition du Transporteur

2

## Prestations de travail aux investissements

### Coûts à traiter en exclusion (Facteur Y) :

- > N'évoluent pas selon une formule d'indexation
- 

Évoluent en fonction des :

- > besoins et/ou de la nature des projets d'investissement
- > heures de prestations aux investissements

# Revue de certains éléments de la proposition du Transporteur

2

## Facteurs Z

### 3 EXOGÈNES

---

MALT

Normes CIP  
(volet non récurrent)

Projets RPTC  
et SCR

### POURQUOI ?

---

#### Coûts non récurrents

- > Seul moyen pour HQT dans le MRI actuel de récupérer ces coûts
- > Si inclus dans la formule d'indexation, amène un biais puisque ces coûts réduiront de façon importante ou prendront fin d'ici la fin du 1<sup>er</sup> cycle du MRI

# Revue de certains éléments de la proposition du Transporteur

## 2 Facteur Z générique

### Facteur Z générique :

- > Pratique réglementaire nécessaire afin de cumuler les coûts associés à l'événement imprévisible à partir du jour 1
- > La Régie conserve son droit d'examen / d'autorisation :
  - Qualification de l'événement imprévisible à titre de facteur Z
  - Examen et autorisation des coûts engagés

### Compte de neutralisation :

- > Agit de la même façon qu'un CER, lorsque l'impact n'a pu être intégré dans l'établissement des revenus requis d'une année donnée

# Revue de certains éléments de la proposition du Transporteur

2

## Seuil de matérialité (facteurs Y et Z)

### Proposition du Transporteur :

Seuil de 2,5 M \$

- > Basé sur le niveau des éléments de coûts couverts par la formule d'indexation
- > Idem à celui du régime réglementaire existant

### Possibilité d'utiliser le même calcul que le Distributeur ?

Formule d'indexation ne couvre pas les coûts découlant de la BT

- > Apporterait un biais important
- > Mettrait à risque la capacité du Transporteur à ajuster ses revenus requis en fonction d'éléments hors de son contrôle



# Formule CAPEX

3

À la demande de la Régie, le Transporteur présente une formule d'indexation pour les CAPEX.

- > Modèle semblable à celui de FortisBC (recommandé par Concentric)

## Limitations de la formule :

- > Ne tient pas compte des stratégies de pérennité et maintenance adaptée (MGA)
- > Ignore le fait que les MES évoluent de façon irrégulière

Le Transporteur juge que la méthode la plus adaptée à sa situation pour établir ses CAPEX demeure celle du coût de service.

# Expertise de Concentric

4

Le Transporteur s'en remet à la proposition de Concentric pour les aspects suivants :

## FACTEUR X

---

- > -0,6 %

## CLAUSE DE SORTIE

---

- > Symétrique
- >  $\pm 150$  points de base (après application du MTÉR)
- > Déclenchement : retour à la réglementation en coût de service

# Conclusion

5

La proposition du Transporteur pour son 1<sup>er</sup> MRI s'articule autour des éléments suivants :

> Modelée  
considérant ses  
particularités  
opérationnelles  
et son contexte  
d'affaires

> Basée sur les  
recommandations  
de Concentric  
pour certains  
éléments

> Inspirée des  
tendances  
observées dans  
l'industrie

